

CONSEIL AUX ENTREPRISES



Bureau & Terrain



Evolution d'exploitation : Etude de faisabilité

*Accompagner les agriculteurs dans leur réflexion
sur l'évolution de leur exploitation :*

- *Opportunité d'investissement*
- *Evolution, changement de production, diversification*
- *Regroupement ou dissolution d'exploitation*

QUI EST CONCERNÉ ?

Agriculteur ayant un projet d'évolution pour son exploitation

POUR QUELS OBJECTIFS ?

- Clarifier ses objectifs
- Vérifier la faisabilité du projet
- Avoir tous les éléments pour choisir et décider

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

- Disposer d'une analyse approfondie des performances et du potentiel de l'exploitation
- Bénéficier d'une approche globale permettant d'évaluer les conséquences du projet sur tous les aspects (structurels, techniques, économiques, financiers, humains...)

NOS ATOUTS

- Equipe de conseillers d'entreprise expérimentés, neutres et indépendants
- Méthodologie et références reconnues
- Equipe de conseillers spécialisés en appui

NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

- Entretien avec l'agriculteur sur l'exploitation, pour clarifier ses objectifs
- Diagnostic des enjeux liés à la structure et au système de production, des marges de progrès et des ajustements nécessaires
- Elaboration d'une simulation technico-économique et financière du projet sur 5 ans (traitement de plusieurs hypothèses si nécessaire)

LIVRABLES

Document intégrant le diagnostic et le projet, avec le ciblage des enjeux, les commentaires du conseiller, et le détail de l'étude prévisionnelle

LES INTERVENANTS :

Un conseiller d'entreprise de la Chambre d'Agriculture : il accompagne l'agriculteur dans l'analyse de la faisabilité de son projet. Il fait le lien avec les conseillers spécialisés et les organismes partenaires (DDT, banques...)

DURÉE :

A définir avec le conseiller en fonction de la disponibilité des données du projet

TARIFS :

Prestation réalisée sur devis sur la base des tarifs en cours du catalogue des services

NOS RÉFÉRENCES

- Plus de 150 diagnostics d'exploitation et études de faisabilité réalisés en moyenne chaque année (installations et autres)

CONTACT :
LE CONSEILLER D'ENTREPRISE : 04 77 92 12 12

Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- **Nos valeurs :** le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation



3 Implantations proches de vous :
Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr www.terresdeloire.fr

La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

